



Le doyen de la France à l'Assemblée nationale (23 octobre 1789).

ALBUM DE L'HISTOIRE DE FRANCE

FAITS HISTORIQUES

LE DOYEN DE LA FRANCE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(23 octobre 1789)

Pendant les grands débats de l'Assemblée nationale, au mois d'octobre 1789, il y eut un incident émouvant.

Le 23 octobre, un vieillard de 120 ans, né dans le mont Jura, sollicita la faveur d'être introduit devant l'Assemblée pour la remercier d'avoir dégagé sa patrie des liens de la servitude.

L'abbé Grégoire demande qu'en raison du respect qu'a toujours inspiré la vieillesse, l'Assemblée se lève lorsque cet étonnant vieillard entrera.

Cette proposition est accueillie avec transport. Le vieillard est introduit, il marche avec des béquilles, conduit et soutenu par sa famille; il s'assied dans un fauteuil vis-à-vis des membres du bureau et se couvre. L'Assemblée se lève et la salle retentit d'applaudissements. Son extrait baptistaire, lu par l'abbé Grégoire, porte qu'il est né à Saint-Sorbin, de Charles-Jacques et de Jeanne Bailly, le 10 octobre 1669.

Ce bon vieillard, que la nature avait conservé pour être témoin de la régénération de la France et de la liberté de sa patrie, fut l'objet des plus sympathiques attentions de la part des membres de l'Assemblée nationale. Quoique déjà pensionnaire du roi, on lui vota, séance tenante, un secours qui pût lui permettre de finir sa longue existence à l'abri du besoin.

DÉSIRÉ LACROIX,

Rédacteur au *Moniteur de l'Armée*.

ALBUM
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE

ADOPTÉ
PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET PAR LA VILLE DE PARIS

SCÈNES ET FAITS HISTORIQUES

DESSINS

De A. de Neuville, Philippoteaux, E. Bayard, Lix.

TEXTE

Par A. Thiers, Henri Martin, Juliette Dodu, Chennevières, Désiré Lacroix.



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET C^{ie}, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVII



Le doyen de la France à l'Assemblée.

été si longtemps opprimées et qui supportaient encore tant de souffrances.

Un curé, nommé Jallet, alla plus loin que ses confrères. Non-seulement il admit que la Nation disposât des biens ecclésiastiques en se chargeant d'entretenir les ministres du culte, mais il proposa qu'on ne nommât plus aux bénéfices; qu'on suspendit les nominations aux évêchés, abbayes, etc., jusqu'à ce qu'il y eût une nouvelle loi d'élection; qu'on supprimât les chapitres de chanoines et qu'on

délibérât si les ordres monastiques seraient entièrement supprimés, ou si l'on conserverait quelques-unes de leurs congrégations pour les appliquer à l'utilité publique.

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée, le 2 novembre, déclara, à la majorité de 568 voix contre 346, que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la Nation, moyennant que l'on pourvût aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. Les curés

HISTOIRE DE FRANCE

POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME TROISIÈME



PARIS

FURNE, JOUVET & C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

Se réserve le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.